

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Catherine Labouchère - Pas de réunion récente du conseil consultatif pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie, pourquoi ?

Rappel de l'interpellation

Mis en place par le Département de l'intérieur et celui de la santé et de l'action sociale, le Conseil consultatif pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie a tenu sa séance constitutive le 12 novembre 1996. Il est composé d'une soixantaine de membres, dont notamment les membres de la Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie. Son rôle est de débattre des évolutions relatives à la toxicomanie et d'examiner les projets importants qui s'y rapportent avant que la commission cantonale ne les propose au Conseil d'Etat. Le conseil consultatif se réunissait deux fois par an auparavant. Or, force est de constater que cet organe ne s'est plus réuni depuis mai 2006.

Je pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il décidé de modifier les structures mises en place pour prévenir et lutter contre la toxicomanie ?*
- 2. Quand le Conseil d'Etat envisage-t-il de réunir à nouveau le conseil consultatif ?*
- 3. Pour quelle(s) raison(s) n'y a-t-il pas eu de réunions du conseil consultatif depuis le printemps 2006 ?*

Lausanne, le 30 septembre 2008.

(Signé) Catherine Labouchère

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Créés en 1995, la Commission cantonale et le Conseil consultatif pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie sont deux organes permettant au Conseil d'Etat de suivre l'évolution des formes de toxicodépendance dans le canton ainsi que des mesures à prendre pour les prévenir et y faire face. La Commission est un organe exécutif composé d'une douzaine de membres se réunissant approximativement tous les mois, qui propose au Conseil d'Etat les orientations de sa politique et les projets à financer. Le Conseil consultatif est un forum de discussion qui regroupe une soixantaine de membres représentant l'ensemble du dispositif vaudois dans ce domaine. Il peut également être réuni pour donner un avis supplémentaire. Le rythme de ses réunions varie en fonction des évolutions observées dans le domaine de la toxicodépendance.

Réponse aux questions

Question 1 :

Le Conseil d'Etat a-t-il décidé de modifier les structures mises en place pour prévenir et lutter contre la toxicomanie ?

Un important travail de réorganisation de la prévention a en effet été lancé en 2005 et aboutira sous peu. Les changements envisagés visent à améliorer la coordination et la gestion du domaine et concerneront notamment les commissions et autres organes consultatifs. Le Conseil d'Etat sera saisi prochainement de ce projet.

Question 2 :

Quand le Conseil d'Etat envisage-t-il de réunir à nouveau le conseil consultatif ?

Le Conseil consultatif sera convoqué dans le courant du premier trimestre 2009.

Question 3 :

Pour quelle(s) raison(s) n'y a-t-il pas eu de réunions du conseil consultatif depuis le printemps 2006 ?

Lors de sa dernière réunion le 16 mai 2006, le Conseil consultatif a débattu des solutions de prise en charge pour les consommateurs à haut risque d'infection par le Sida ou l'hépatite – local d'injection et programme de prescription d'héroïne - sur la base d'un rapport complémentaire de l'Institut de médecine sociale et prévention sur la question. Cette séance faisait suite à celle organisée le 3 juin 2005 pour présenter le rapport d'évaluation " Toxicomanie dans le canton de Vaud : période d'évaluation 2002-2004 " ainsi que le projet d'axes prioritaires 2006-2008, dont l'un concernait la nécessité de développer de telles solutions. La question de la création d'un local d'injection étant alors en discussion à Lausanne, la présentation des axes prioritaires au Conseil d'Etat a été suspendue. Suite à l'aboutissement d'un référendum lancé contre le projet lausannois, ce dernier a été soumis le 8 juillet 2007 au peuple qui l'a refusé.

Les évolutions postérieures au vote lausannois dans le domaine de la toxicodépendance ont été débattues avec les professionnels à l'occasion des Assises de la toxicomanies, organisées en mars 2008 par la ville de Lausanne, puis avec les politiques en présence des professionnels lors des Etats généraux organisés le 30 juin par le canton en collaboration avec la ville de Lausanne. Ces rencontres ont permis de faire le point sur la situation et d'échanger sur les projets et perspectives susceptibles de répondre aux nouveaux défis dans ce domaine. Un document de synthèse des Etats généraux de la toxicodépendance disponible sur le site Internet de l'Etat de Vaud résume la teneur de cette séance. La discussion autour de la problématique peut désormais reprendre son cours habituel, raison pour laquelle le Conseil consultatif sera prochainement convoqué.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 janvier 2009.

Le président :

Le chancelier :

P. Broulis

V. Grandjean